

## **Compte-rendu Atelier thématique 2**

### **Assainissement, environnement, pollutions et risques**

Mardi 23 octobre 2007

9h30 – 12h30

#### **RAPPEL DU CONTEXTE :**

Une partie de la matinée est consacrée à la question de l'Assainissement, thème qui n'avait été abordé que très succinctement lors de la première réunion de cet atelier.

#### **Objectifs de cette deuxième séance :**

- Reprendre les thèmes de discussion qui se sont dégagés lors de la première réunion de l'atelier 2 qui s'est déroulée le 02-10-07.
- Valider les questions suffisamment traitées, pallier les manques, repérer des thèmes qui nous auraient échappés.

Cet atelier doit fournir la matière suffisante pour constituer l'avant-projet Plan bleu.

#### **Méthode de travail :**

- Fonctionnement par fiche thématique : ces fiches ont été élaborées suite à la première réunion. Elles reprennent les éléments de discussion par thématique et constituent un outil de travail permettant de « balayer » l'ensemble des thématiques, et d'y apporter d'éventuels compléments. Pour chacune des fiches, vérifier si la problématique est correctement posée et répondre aux questions.

NB : ces fiches ne sont en aucun cas des fiches actions, nous n'en sommes pas encore là. Elles sont utiles pour compléter le diagnostic et les enjeux.

Certaines fiches sont communes à plusieurs ateliers, et sont traitées par ailleurs.

#### **1. POLLUTION DES SOLS**

**Max Le Nir**, BRGM

Il existe des inventaires indirects concernant la pollution des sols. Il s'agit d'inventaires concernant d'anciens établissements industriels dans certaines zones. Les bases de données nationales sont sur le Site Internet du BRGM, mais on peut citer BASEAS et BASEOL.

#### **2. ASSAINISSEMENT ET INDUSTRIES**

**Patrick Lavillonnière**, BIOSPRINGER

Si on se réfère au texte fondateur du Plan bleu, il s'agit d'en faire un vecteur d'attractivité économique pour le département, ce qui explique la présence des industriels.

Concernant l'Assainissement, le principal problème auquel les industriels sont confrontés est un problème de réseau. On a la chance dans la région de disposer de stations d'épuration extrêmement performantes qui sont en mesure d'accueillir les effluents industriels qui émettent une pollution de même nature que les effluents domestiques. La différence entre ces deux types de rejets est une question de concentration, mais aujourd'hui, les réseaux ne sont pas adaptés pour recevoir de tels concentrations. Il y a un problème de vieillissement des réseaux avec des zones de moindre circulation, où il y a des risques d'accumulation de gaz ... Si les industriels étaient raccordés

directement à la station d'épuration, il n'y aurait plus de problèmes. Une des conséquences de ces dysfonctionnements est l'impact sur la population (problème d'odeurs liés à des problèmes de circulation et à l'état sanitaire des réseaux) comme sur Vitry, Ivry ... A titre d'exemple, pour notre entreprise qui émet ses effluents à Maisons-Alfort, le temps de transit pour rejoindre Valenton est de 3h30 !

Les industriels participent activement : on parle des autorisations de déversement, mais il y a aussi des conventions de déversement faites avec les services de l'assainissement. Dans ce cadre, il y a des actions pro-actives des industriels pour traiter leurs rejets. Ces conventions sont signées avec le propriétaire du réseau, en l'occurrence dans notre cas, le SIAAP.

**Luc Delmas**, DSEA, Conseil général du Val-de-Marne

Il existe une réglementation nationale qui impose aux industriels de ne pas rejeter d'effluents à des concentrations trop importantes, justement pour ne pas poser de problèmes dans les réseaux. Le concessionnaire d'un réseau d'assainissement n'est pas tenu de recevoir les rejets industriels, les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter plus qu'un certain pourcentage de rejet industriel ; une réglementation encadre tout ce qui concerne les réseaux industriels. Se pose le souci du réseau. A l'origine, un réseau est conçu pour recevoir la pollution domestique ; si un industriel se raccorde, il faut qu'il fasse en sorte que son raccordement soit compatible avec le réseau existant et avec la station d'épuration.

Dans le cas très particulier cité ci-dessus, le réseau est ancien, adapté au transit de pollutions domestiques, avec une faible pente, avec des moyens qui ont aujourd'hui évolué, avec des matériaux anciens. Dans le cas de gros industriels comme Biospringer, il y a des actions qui sont menées : avec l'aménagement de la desserte de la station Seine Amont, à terme, les rejets de cet industriel devraient pouvoir se faire directement en station d'épuration. L'ensemble des parties concernées est associé.

Concernant les conventions de déversement, elles sont très souvent tripartites : SIAAP – Département – Communes. Il est rare d'avoir des conventions Industriels-SIAAP, car en cas de chômage de réseaux, les effluents peuvent circuler dans d'autres réseaux.

La situation est complexe, à étudier au cas par cas. On ne peut pas simplifier. Il faut aussi prendre en compte les attentes de l'Agence de l'eau. Pour les industriels produisant des toxiques, les rejets seraient totalement interdits, et dans ce cas les industriels n'auraient pas de rejet dans les réseaux d'assainissement.

### **3. ASSAINISSEMENT ET ARTISANS / COMMERÇANTS**

**Sylvain Lemarié**, Syndicat Marne Vive

Pour rester dans cette thématique, mais concernant les artisans – commerçants, il s'agit de mettre en conformité leurs rejets (photographes, imprimeurs, restaurants,...). La mise en place de bacs à graisse pour éviter l'obstruction des réseaux est un des éléments de réponse. Il faut y travailler, notamment dans le cadre du Plan bleu (éco-conditionnalité). Il est difficile aujourd'hui de toucher ce cœur de cible : il faut les sensibiliser et trouver la bonne approche.

**Eléonore Samson**, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne (CMA)

Une des difficultés est d'arriver à mobiliser les artisans ne serait-ce que pour qu'ils s'intéressent aux problématiques environnementales dans leurs entreprises. Des articles sont rédigés, des actions de sensibilisation des futurs artisans sont menées (réglementation, rejets,...). Des pré-diagnostic environnementaux sont réalisés : la CMA se déplace dans les entreprises, mais les retours ne sont pas très importants.

Il faut aussi parler des opérations collectives menées auprès de ce public : auprès des garagistes, des imprimeurs, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), les organismes professionnels ... Parmi les leviers potentiels, on peut citer un partenariat avec la Mairie d'Ivry. Il est donc possible de mobiliser les communes. L'Agence de l'eau peut aussi soutenir ces initiatives.

NB : Le service environnement de la CMA n'a été créé que très récemment, en février 2007.

**Jean-Pierre Tabuchi**, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Il y a des actions menées par la Direction des affaires industrielles à l'attention des artisans. Il existe un « contrat de branche ». Un travail spécifique a été mené avec les imprimeries, teintureries-blanchisseries, ateliers de photographie, ... et débouche sur des aides financières dans le cadre de ces activités.

**Luc Delmas**, DSEA, Conseil général du Val-de-Marne

Le Département aussi mène des actions, en matière d'autorisations de raccordement et de conventions de déversement, et des actions sont menées par la cellule « industriels », en partenariat avec les communes, comme auprès des garagistes avec la ville d'Ivry en ce moment. Un travail de conventionnement avec les communes est en cours pour leur faire part de notre expérience. Une aide est aussi proposée par l'Agence de l'Eau.

Ces actions existent, elles sont longues à mettre en place, les moyens actuels ne permettant pas de travailler à plus grande échelle. Des moyens financiers supplémentaires (doubler ou tripler la redevance assainissement, ce qui n'apparaît pas acceptable !) seraient nécessaires.

**Patrick Lavillonnière**, BIOSPRINGER

L'Agence de l'Eau relance parfois les industriels, car les lignes d'aides qui leurs sont réservées ne sont très souvent pas utilisées en fin d'année. L'Agence de l'eau ne pourrait-elle pas redistribuer ces aides aux artisans / commerçants, aux PME, pour les aider à se mettre aux normes ?

La non-utilisation de ces lignes budgétaires est liée au fait que les industriels le font tout seul, ou qu'ils ne pensent pas à solliciter ces aides, ou encore qu'ils n'en ont pas connaissance.

**Jean-Pierre Tabuchi**, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Ce n'est pas mon secteur (à voir avec le service concerné)

### **Zoom sur la question des déchets dans le cadre de ces activités**

**Sylvain Lemarié**, Syndicat Marne Vive

La Chambre des Métiers a réalisé une étude avec des étudiants de la Sorbonne, pour voir quels étaient les débouchés pour les déchets de l'artisanat (peinture, produits phytosanitaires, déchets neutres...). Ces déchets ne sont pas éliminés par des filières spécialisées (trop coûteuses) ou les déchetteries ne sont pas ouvertes aux artisans / commerçants. La conséquence : les TPE et TPI se débarrassent discrètement de ces déchets, ou les exportent ailleurs. Résultat : on retrouve des bidons dans la Marne, du plâtre, ... qui participent à une pollution diffuse.

A titre d'exemple, les rejets pirates de PCB dans les réseaux en 2006, ont atteint 40 litres, provoquant une non-conformité de 60 000 tonnes de boues (soit 70% des boues d'Achères), qu'il a fallu mettre en décharge.

Que fait-on des boues d'épuration non conformes (**Gilles-Laurent Rayssac**, Res publica) ? Elles vont en décharge (enfouissement).

**Eléonore Samson**, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne

Au niveau de la Région Centre, un logiciel a été conçu pour essayer d'évaluer par filière la quantité de déchets produits. L'estimation est donnée avec une fiabilité de  $\pm 30\%$ .

**Sylvain Lemarié**, Syndicat Marne Vive

Parmi les solutions envisageables, il y a par exemple une association, la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) qui s'occupe de la collecte des toxiques. Soutenue par l'Agence de l'eau, elle a créé une filière avec des lieux où les artisans / commerçants peuvent aller déposer leurs déchets à moindre coût. Ces solutions ne sont pas suffisamment connues. Les commerçants et artisans ne sont pas suffisamment informés. Le Plan bleu pourrait montrer que ce type de filière existe ou voire même en créer.

**Gilles-Laurent Rayssac**, Res publica

Au moment où la Région élabore le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA), c'est le moment de réfléchir aux moyens de traiter cette question.

**Céline Nowak**, BRGM

Le BRGM est chargé pour le Conseil régional de réaliser l'étude environnementale dans le cadre du PREDMA. Un lien est prévu entre la gestion des déchets et la question de l'eau.

Remarque :

La réforme globale des redevances, actée par la nouvelle loi sur l'eau, va induire une diminution très sensible du montant de la redevance payée par les industriels ; il me semble que pour le SIAAP le manque à gagner est équivalent à 8 millions d'euros (**Marc Laimé**, journaliste).

La nouvelle loi sur l'eau a en effet un impact sur les ressources financières du SIAAP (**Philippe Prat**, SIAAP).

#### **4. ASSAINISSEMENT ET EVOLUTION DES REJETS**

**Patrick Lavillonnière**, BIOSPRINGER

Les industriels sont confrontés à un autre problème : ils essaient de réduire les consommations d'eau le plus possible par des systèmes industriels de recyclage et de réutilisation des eaux, d'où une diminution des volumes rejetés et une augmentation des concentrations.

Des efforts importants ont été faits au cours des dernières années : depuis 4 ans, 40% des investissements industriels sont consacrés à l'environnement, ce qui est indispensable pour perdurer en région parisienne.

**Philippe Prat**, SIAAP

Il existe effectivement un problème d'adéquation entre les réseaux et ce qu'on y rejette. Mais, hormis les effluents industriels, les réseaux sont d'ores et déjà confrontés à une évolution des rejets domestiques. La réduction de la consommation d'eau par les ménages a pour conséquence une diminution des débits et une augmentation de la concentration, avec pour conséquence un ralentissement des écoulements et une augmentation des temps de séjour dans les réseaux. Ces deux évolutions, de la pollution domestique et de la pollution industrielle, vont dans le sens de la génération de nuisances (odeurs notamment).

#### **5. CONTROLE DES BRANCHEMENTS ET MISE EN CONFORMITE**

↳ Protéger la rivière et le milieu naturel

**Sylvain Lemarié**, Syndicat Marne Vive

Rien n'est simple. L'ensemble des mises en conformité permet de **protéger la rivière**. Et depuis maintenant plusieurs années, on constate une amélioration de la qualité de la Marne, dans le Val-de-Marne notamment, car les mises en conformité, la mise en séparatif des réseaux, l'ensemble des efforts produits par les communes, permet progressivement de protéger la rivière. On arrive à un paradoxe, entre les problèmes soulignés par le SIAAP (Mr Prat) et l'amélioration progressive de la qualité de la rivière qui permet d'espérer retrouver une biodiversité intéressante, avec la préservation des usages (comme la baignade) ou encore la production d'eau potable. Il y a deux usines de production d'eau potable, dans le département et une en amont. Nous avons, en plus, des objectifs de qualité à l'horizon 2015 / 2027 fixés par la Directive cadre. Le problème de l'assainissement reste aujourd'hui le principal problème impactant la qualité de la rivière.

↳ Qualité des effluents rejetés

**Patrick Lavillonnière**, BIOSPRINGER

Les entreprises raccordées aux réseaux, et classées ICPE, comme Biospringer, sont soumises à de **multiples contrôles** : Agence de l'Eau, SIAAP, contrôles du SATESE (Département) avec des contrôles inopinés. Les gros pollueurs disposent aussi de systèmes d'autocontrôles, et envoient quotidiennement les résultats d'analyse aux responsables de l'assainissement. Au niveau des règles d'autocontrôles, il existe une différence entre les demandes. Ex : les règles de l'AESN ne sont pas les mêmes que celles des gestionnaires de réseaux (pas les mêmes éléments à contrôler, pas les mêmes échantillons moyens,...).

Il y a de nombreux interlocuteurs : DRIRE, SIAAP, AESN, qui n'ont pas des demandes toujours très cohérentes. A titre d'exemple, le SIAAP nous demande de rejeter des nitrates pour assainir les réseaux, et l'Agence de l'eau taxe sur les nitrates déversés dans le réseau.

↳ Détection des erreurs de branchements - Les leviers d'actions pour une mise en conformité

- Le Pouvoir de Police du Maire

**Luc Delmas**, DSEA, Conseil général du Val-de-Marne

Le contrôle des branchements est quelque chose de réalisable. Le seul problème tient au fait que seul le Maire détient un pouvoir de police. Même les communautés d'Agglomération n'ont pas forcément ce pouvoir. Les Maires sont un passage obligé. Contrôler un branchement et détecter des problèmes reste relativement possible. Par contre, **exiger la mise en conformité relève du pouvoir de police du Maire**. Lorsqu'une erreur de branchement est constatée, l'information est transmise aux services des mairies, en espérant qu'ils fassent quelque chose.

- Les aides financières

**Carine Moreira**, Responsable Assainissement, Communauté d'Agglomération de la vallée de la Marne (Nogent-sur-Marne - Le Perreux-sur-Marne)

Nous réalisons des contrôles de branchements (chez les particuliers, les artisans). La détection est simple, mais comment les obliger ensuite à se mettre en conformité ? L'aspect financier entre alors en jeu, ce qui n'est pas simple. Nous n'avons pas de moyens, d'aides financières pour ces riverains et ces artisans. Pour obtenir des aides de l'Agence de l'eau, il faut avoir signé une convention, et qu'une rue entière soit concernée (plusieurs riverains). Une aide financière ponctuelle, pour un riverain, n'est pas possible en l'état actuel des choses. C'est là le principal souci. Les gens préfèrent rester non-conformes plutôt que de mettre 5 à 10 000 € pour se mettre en conformité. Il faudrait trouver un moyen, avec l'AESN, avec le Département, de les inciter et d'avoir des aides financières, qui ne passent pas par ce système de convention par rue ou par quartier.

**Jean-Pierre Tabuchi**, Agence de l'Eau Seine Normandie

Cette aide passe directement par l'Agence de l'Eau, qui n'est pas organisée et qui ne dispose de moyens humains suffisants pour réaliser le traitement des dossiers au cas par cas. Par souci d'efficacité, seules les opérations globales sont financées. La démarche est construite, sur la base d'un diagnostic des communes, les interventions sont priorisées.

L'Agence de l'eau a essayé de passer des conventions avec les collectivités pour traiter ces questions de mise en conformité ou d'assainissement non collectif, mais certains préfets déclarent ces actes non conformes. Cette question des attributions des aides est très compliquée.

Les aides peuvent atteindre 40% pour une mise en conformité.

**Carine Moreira**, Responsable Assainissement, Communauté d'Agglomération de la vallée de la Marne (Nogent-sur-Marne - Le Perreux-sur-Marne)

40%, ce n'est pas négligeable quand les sommes sont importantes. C'est un élément qui peut être incitatif, même si certains refuseront quand même de se mettre en conformité.

**Gilles-Laurent Rayssac**, Res publica

Cette question peut être creusée dans le cadre du Plan bleu, même si ce n'est que sous la forme d'expérimentations.

**Jean-Pierre Tabuchi**, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Ce n'est pas une question de savoir-faire, mais d'opportunité (politique notamment) et de priorité. Tout cela dépendra du Préfet, entre autre.

**Marc Laimé**, journaliste

Cet aspect est important à souligner. En effet, les chiffres publiés par la Lyonnaise des eaux, à l'échelle nationale, révèlent que les erreurs de branchements concerneraient 40% des branchements. En Seine-Saint-Denis, de mémoire, 50 000 mises en conformité à faire, 250 millions d'euros, 25 ans de travaux ! Qui finance ?

**Jean-Pierre Tabuchi**, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Dans le Val-de-Marne, il y a quelques priorités : le Schéma directeur d'assainissement de la zone centrale a défini comme priorité le secteur d'alimentation de Marne aval – Noisy-Le-Grand et le bassin versant du Fresnes-Choisy (avec un projet de contrat avec le Conseil général pour améliorer la

sélectivité des réseaux et la mise en séparatif). C'est une des conditions de mise en œuvre du Schéma Directeur. Il y aura des secteurs prioritaires comme la vallée de la Bièvre, pour envisager une réouverture de la Bièvre, en améliorant la sélectivité des réseaux, idem pour les deux secteurs précités, pour l'Agence de l'eau.

- La réglementation et les sanctions pénales

**Sylvain Lemarié**, Syndicat Marne Vive

Il existe quand même quelques outils pour contraindre les particuliers, les artisans-commerçants ou toute entreprise. Une solution serait de doubler la taxe d'assainissement. Mais si un particulier doit par exemple détruire sa terrasse avec un coût qui peut atteindre 10 000 €, sachant que l'Agence de l'eau plafonne son aide à 2 000 €, le particulier préférera attendre quelques années. L'autre outil à utiliser : lorsque l'on vend aujourd'hui un bien immobilier, il doit être conforme. Même si cette mesure est respectée, les effets ne seront parfois visibles qu'à long terme en fonction du turn over dans les logements.

**Carine Moreira**, Responsable Assainissement, Communauté d'Agglomération de la vallée de la Marne (Nogent-sur-Marne - Le Perreux-sur-Marne)

Dans certaines villes comme Nogent et Le Perreux, le propriétaire peut vendre même si la propriété n'est pas conforme. Par contre, l'acheteur doit s'engager à mettre en conformité, sauf qu'après la vente, les villes n'ont pas de moyens de contrôle sur ces ventes.

**Luc Delmas**, DSEA, Conseil général du Val-de-Marne

Ça dépend des communes et des notaires. Parfois le notaire bloque une partie de la somme de la vente pour la mise en conformité. Parfois il s'agit juste d'un accord entre le vendeur et l'acheteur avec une diminution du prix de vente pour réserver un montant à la transformation.

**Luc Delmas**, DSEA, Conseil général du Val-de-Marne

Par ailleurs, certes il est possible de doubler la redevance assainissement, mais d'autres actions sont possibles : certaines articles de droit peuvent être appliqués avec des sanctions pénales. Mais le même problème se pose : car ça passe par le pouvoir de police du Maire. En tant que gestionnaire de réseaux, on pourrait effectivement demander une augmentation de la redevance assainissement, mais deux problèmes perdurent : d'une part sur les raccordements sur nos réseaux (la personne raccordée paye-t-elle bien la redevance au Département ?) et d'autre part sur la question de la volonté politique.

## **6. GESTION DES EAUX PLUVIALES**

### ↳ Gestion alternative des eaux pluviales : Rétention à la parcelle et infiltration

**Sylvain Lemarié**, Syndicat Marne Vive

Pour la maîtrise des eaux pluviales, on constate qu'on atteint les limites du système. On ne peut pas continuer à construire des tuyaux de plus en plus gros. Il faut envisager une prise en compte de cette problématique en tête de bassin, avec la possibilité de récupérer les eaux pluviales à la parcelle, comme le fait la DSEA, mais aussi de faire ce travail au niveau des espaces verts, des places publiques ; dès qu'il y a un aménagement, l'ensemble des maîtres d'ouvrage doivent se mobiliser et appliquer ces techniques pour arriver au 0 litre/s. Appliquer le taux actuel du SDRIF de 2l/s... Il faut aller vers un système certes plus contraignant (en obligeant à la rétention à la parcelle, à la récupération des eaux de pluie à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments). Tous ces éléments vont permettre de minimiser l'impact de ces eaux pluviales à la fois sur la rivière mais aussi sur les réseaux d'assainissement.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est qu'il existe aujourd'hui des techniques permettant de réaliser des parkings avec 0 rejet, avec des noues, des végétaux qui permettent de traiter localement des pollutions comme les hydrocarbures (cf. Conseil général de Seine-Saint-Denis très en avance sur ce sujet).

De plus, dans le Val-de-Marne, nous avons des coteaux avec des pentes importantes et des problèmes d'inondations récurrents comme à Fontenay-sous-bois, à Nogent, et avec des dégâts matériels importants.

**Catherine Couesnon Millier**, SOGREAH Consultants

Les sols de la Région parisienne peuvent très difficilement permettre d'atteindre le 0 rejet. On ne peut pas prescrire de l'infiltration partout, les sols sont quand même très sensibles, et par ailleurs la pluie est un élément que l'on ne maîtrise pas, et se baser sur une pluie décennale, n'exclut pas des pluies cinquantenales ou centennales.

**Sylvain Lemarié**, Syndicat Marne Vive

L'approche du Conseil général de Seine-Saint-Denis est intéressante. A l'origine, leur souhait est de montrer aux habitants qu'il y a de l'eau dans la ville, que c'est normal. Ils ont montré que c'était socialement intéressant. Ça rapproche les gens dans la ville. Le Plan bleu doit pousser à la création de ce type d'aménagement. Sur les coteaux, on entend l'eau qui coule dans les réseaux, et notamment les sources.

**Carine Moreira**, Responsable Assainissement, Communauté d'Agglomération de la vallée de la Marne (Nogent-sur-Marne - Le Perreux-sur-Marne)

Il est important pour les collectivités que les habitants prennent en main cette question de gestion des eaux pluviales. Les communes contactent les architectes, les habitants pour leur expliquer les méthodes alternatives qui existent. Les habitants ne sont souvent pas au courant des possibilités et notamment des aides, ils ne sont pas sensibilisés. C'est plutôt bien que ces gens, même individuellement, s'occupent de leurs eaux pluviales.

Remarque :

Il y a aussi un problème foncier. Il y a besoin d'espaces pour réaliser ces aménagements. C'est possible à petite échelle, en zone très urbanisée, c'est plus difficile.

**Stephan Dominici**, SOGREAH Consultants

De manière complémentaire à ce qui a été dit sur les réseaux EP/EU, il y a souvent des problèmes fonciers quant à vouloir garder les eaux sur place. Certaines collectivités n'ont pas d'autres choix que de créer des bassins enterrés, seule solution quand les volumes d'eau qui arrivent sont très importants. La solution réside dans la création de ces ouvrages lourds, enterrés, en milieu urbain. Ce n'est pas forcément une mauvaise solution. Car tamponner en amont permet quand même de mieux gérer les flux qui arrivent en station d'épuration.

**Luc Delmas**, DSEA, Conseil général du Val-de-Marne

La possibilité de l'infiltration des eaux de toitures est un aspect aussi intéressant. Prendre en compte la question des eaux pluviales est un aspect sur lequel le Département insiste dans tous les projets d'aménagement.

**Madame Dauvergne**, SOGARIS

Dans les zones d'activités récentes, en dehors du Val-de-Marne, des bassins de rétention sont aménagés, ils sont parfois visibles.

Dans le Val-de-Marne, les sites sont plus anciens. Il y a une obligation de rétention des eaux pluviales en cas de pluies importantes et de mise en conformité. C'est la raison pour laquelle des études relatives à l'aménagement de bassins enterrés sont en cours. Les surfaces imperméabilisées sont très importantes et les investissements à réaliser sont très lourds. C'est une des principales difficultés que de devoir travailler sur du bâti, des zones d'activités anciennes. Les questions ne se posaient pas de la même manière, dans les années 60, quand le site se trouvait au milieu des champs !

↳ Mise en séparatif des réseaux Eaux usées – Eaux pluviales

**Luc Delmas**, DSEA, Conseil général du Val-de-Marne

Qui dit mauvaise mise en séparatif, dit des eaux usées dans les eaux pluviales ou des eaux pluviales dans les eaux usées ... C'est la même chose.

**Stephan Dominici**, SOGREAH Consultants

Au niveau des réseaux, il y a encore certaines contradictions. Il y a encore beaucoup de réseaux unitaires, qui apportent des quantités importantes d'eau à Valenton. La mise en séparatif des réseaux est un travail qui n'est pas encore achevé. Certaines communes ont encore des réseaux unitaires.

Pourtant, meilleure est la séparation, meilleur est le fonctionnement des réseaux et de la station d'épuration. Ramener des volumes très importants d'eaux pluviales sur Valenton, n'est pas gage d'efficacité.

#### ↳ Le zonage d'Assainissement

**Luc Delmas**, DSEA, Conseil général du Val-de-Marne

Un outil est particulièrement intéressant : c'est le zonage d'assainissement « eau usée - eau pluviale », instauré avec la loi sur l'eau de 1992. Ces documents auraient dû être rédigés il y a longtemps (fin déc. 1995). Pourtant, aujourd'hui dans le département du Val-de-Marne, moins d'une dizaine de communes ont fait ces plans, en collaboration avec le Département (puisque tous les acteurs responsables de l'assainissement sont concernés par ces plans). Ces documents opposables au tiers sont repris dans les documents d'urbanisme.

Un travail est mené très en amont avec des aménageurs (notamment dans le cadre d'aménagement de Zones d'Aménagement Concerté), avec les organismes sociaux, avec des architectes,...

Le Conseil général essaie de faire un maximum de « publicité » pour que ceux qui travaillent dans ce domaine nous contactent et que des règles puissent être données en matière de rejet dans nos réseaux, en fonction des secteurs concernés, car il y a des contraintes avec des rejets différents au cas par cas, en fonction de la disponibilité des réseaux.

**Catherine Couesnon Millier**, SOGREAH Consultants

Pour revenir sur l'outil que constitue le zonage d'assainissement, les communes abordent cette question de manière individuelle, alors que l'approche par bassin versant semblerait plus adaptée. C'est un outil très intéressant, un des pouvoirs du Maire. En fonction de la superficie des zones à aménager, la Police de l'eau n'a pas forcément un droit de regard sur ces questions. Avec le zonage d'assainissement des eaux pluviales, il est possible d'avoir un droit de regard sur chaque zone aménagée. Cela ne concerne toutefois que les aménagements futurs, et non pas l'existant.

Ce qui pourrait être fait serait de mettre en place un partenariat entre les communes et le Département, pour qu'il puisse avoir un droit de regard sur ces zonages d'assainissement de manière à uniformiser sur le territoire les rejets par exemple (ex 2 litres/sec/ha), sur les types de traitement que l'on impose aux eaux pluviales... car jusqu'à présent, les communes peuvent mettre ce qu'elles veulent, aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif.

Il serait aussi intéressant que les services de la police de l'eau soient au moins mis au courant, même lorsque l'on n'est pas obligé de faire un dossier de demande d'autorisation. Ces services ont souvent une vision plus globale, et sont en mesure de donner un avis.

**Gilles-Laurent Rayssac**, Res publica

Il pourrait être proposé dans le cadre du Plan bleu que le Conseil général prenne contact avec les communes qui ne l'ont pas encore fait pour travailler avec elles sur ces plans de zonage d'assainissement. C'est un aspect intéressant qui pourrait faire l'objet d'un travail spécifique dans les ateliers de la concertation.

**Marc Laimé**, journaliste

Pour souligner quelques paradoxes, on parle aujourd'hui d'une meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales par tous les acteurs. Mais les équipements industriels ont été conçus pour recevoir d'importants volumes. Comment va-t-on gérer l'évolution dans le temps la pérennité de ces installations et la montée en puissance des initiatives « individuelles » ? Par ailleurs, dans les années à venir, tous les acteurs vont être confrontés à un autre phénomène : des dizaines de particuliers chaque week-end font l'acquisition des bacs de récupération des eaux de pluie. Comment les collectivités vont-elles pouvoir accompagner ce mouvement-là ? Comment intégrer dans notre approche de gestionnaire ces comportements individuels, autarciques ? Quelle sera la pertinence de votre approche de service public et collective, si on n'intègre pas cette approche individuelle ? Y compris la LEMA encourage cette démarche individuelle (crédit d'impôt).

#### ↳ Réutilisation des eaux pluviales

**Marc Laimé**, journaliste

Tout dépend de l'usage qui est fait de ces eaux de pluie. Désormais, avec la LEMA, en cas de rejet d'eau pluviale dans le réseau, les propriétaires vont devoir payer une taxe. Des agents assermentés pourront aller vérifier dans les propriétés.

**Carine Moreira**, Responsable Assainissement, Communauté d'Agglomération de la vallée de la Marne (Nogent-sur-Marne - Le Perreux-sur-Marne)

Pour l'instant, les seuls conseils donnés concernent un usage strictement extérieur (arrosage du jardin).

**Luc Delmas**, DSEA, Conseil général du Val-de-Marne

Pour tout ce qui est installation du « Dimanche », il est presque garanti que les usages ne seront qu'extérieur. Les volumes d'eau récupérés sont trop faibles. Les cuves installées à l'extérieur ne sont pas enterrées, avec des volumes moyens de 1 m<sup>3</sup>. Quand on utilise une chasse d'eau, 6 litres au mieux, pour 4 personnes, 120 litres par jour, autonomie de 10 jours ! Ce n'est donc pas un souci. Pour les aménagements plus lourds, avec des cuves enterrées de quelques m<sup>3</sup> à quelques dizaines de m<sup>3</sup>, il y a obligation de le déclarer et d'installer un compteur (LEMA). Les arrêtés et les décrets d'application sont encore attendus, mais la loi existe, même s'il y a encore un vide juridique en terme d'application.

#### ↳ Risques

**Marie-Anne Baros**, LPO

Il y a un risque pour la récupération des eaux de pluie des terrasses, avec un risque d'accumulation de polluants dans les cuves de récupération, et un risque de relargage de ces polluants lors des vidanges des cuves. Un travail de sensibilisation des gens est nécessaire, sur ce qu'ils récupèrent.

**Sylvain Lemarié**, Syndicat Marne Vive

Ces techniques sont déjà utilisées en Allemagne, avec la possibilité de réutiliser les eaux pluviales (y compris à l'intérieur des maisons pour des usages comme les toilettes, le lave-linge ...). Il n'y a jamais eu de problèmes de polluants.

Si on récupère les eaux pluviales, la consommation d'eau potable risque de diminuer, avec un risque d'augmentation du temps de stagnation de ces eaux dans les réseaux et donc des risques de contamination plus importants. Tous ces éléments entrent en contradiction.

**Daniel Thévenot**, CERREVE 6 Université Paris XII

Concernant les eaux de toitures, les polluants y sont beaucoup moins présents que lors des ruissellements sur les sols. L'eau de pluie contient extrêmement peu de particules. Les dépôts en fond de cuve peuvent exister mais sont plus faibles que lors d'un ruissellement sur un parking par exemple.

**Marie-Anne Baros**, LPO

Quand il n'a pas plu pendant trois semaines, il y a quand même des dépôts de polluants sur les toits AIRPARIF a réalisé des mesures qui montrent que l'air contient une trentaine de polluants/pesticides.

**Philippe Prat**, SIAAP

L'assainissement est aussi financé en partie par la consommation d'eau potable. Une diminution de la consommation d'eau potable aura pour conséquence une diminution des recettes pour l'assainissement. Mais il faudra bien continuer à faire fonctionner les installations de production d'eau potable et d'assainissement. La diminution de la consommation d'eau n'ira pas forcément dans le sens d'un avantage financier pour la société, et on ira inévitablement vers une augmentation de la redevance, au fur et à mesure que les quantités d'eau consommée vont diminuer.

**Stephan Dominici**, SOGREAH Consultants

Tout le monde semble d'accord que chaque ménage fasse des efforts concernant l'eau chez soi. Mais, on est encore loin d'avoir aujourd'hui une attitude commune sur ce sujet-là. Avant que l'on n'arrive à une diminution massive des quantités d'eau consommées, et que les impacts sur les réseaux, les stations, soient significatifs, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. Si on amène moins d'eau aux stations d'épuration, les coûts de fonctionnement devraient diminuer (énergie, oxygénation des bassins,...), et globalement on sera certainement gagnant.

## **7. AGRICULTURE, PESTICIDES ET CONSOMMATION EN EAU**

Quels sont les besoins d'eau ? quelles sont les difficultés rencontrées dans la profession ? Quels sont les problèmes qui se posent avec les intrants et pesticides ?

Le Conseil général travaille dans le sens de la réduction des usages de produits phytosanitaires, et souhaite aller vers le 0 phytosanitaire.

**Raoul Petit**, Parcs et jardins, Ville de Créteil

La ville de Créteil mène une politique de réduction de l'usage des pesticides dans le cadre de l'entretien de ses espaces verts, en ayant notamment recours à des techniques alternatives au désherbage, comme le paillage par exemple. Dans le cadre d'un accord avec le Syndicat Marne Vive, la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un plan de désherbage.

L'avis des Maraîchers : **Monsieur Lenoble et Monsieur RAEHM**

La Protection des Végétaux, ainsi que l'inspection du travail, mènent des contrôles réguliers sur l'usage de ces produits (contrôle des zones de stockage, de l'entretien et du réglage du matériel d'application). Les maraîchers sont visités au moins une fois par an, mais jusqu'à 3 fois par an. La loi impose l'obtention de résultats. Les consommations de pesticides dans les serres ont peut-être diminué de 70 à 80 %. Concernant l'assainissement, des bassins de décantation sont installés par exemple pour récupérer les eaux de lavage.

Les besoins en eau sont certes importants mais les consommations ont beaucoup diminué ces dernières années, d'environ 30% (avec la généralisation du goutte à goutte). Des insectes auxiliaires sont également utilisés depuis de nombreuses années pour la lutte contre les insectes nuisibles (lutte intégrée). Concernant les pesticides, les produits sont aujourd'hui très spécifiques et permettent de cibler l'action.

**Frédéric Gâche**, Les Grands Lacs de Seine

Concernant le transfert des pesticides dans l'air, il faut élargir le périmètre au delà de l'Île-de-France. La région parisienne est entourée de la Beauce, de la Brie, grandes régions céréalières et productivistes. Il y a des transferts de pesticides qui peuvent atteindre les 50 km, en fonction des vents. Il y a donc un problème en matière de pesticides qui va au-delà même de l'Île-de-France.

**Patrick Lavillonnière**, BIOSPRINGER

Il y a un réel problème quant à la mesure des intrants dans le système. On ne sait pas où ils sont. Certains produits sont extrêmement rémanents. On retrouve du Lindane dans les études de AIRPARIF, pesticide pourtant interdit depuis de nombreuses années.

## **8. POLLUTIONS D'ORIGINE URBAINE**

**Sylvain Lemarié**, Syndicat Marne Vive

Le problème dans le Val-de-Marne, et sur la Marne notamment, est que la pollution n'est pas principalement d'origine agricole mais pendant la période de traitement la plus importante, en mai et en juin, **les molécules retrouvées sont plutôt d'origine urbaine** (service des espaces verts, particuliers), plus que des molécules utilisées par les agriculteurs. Le problème est clairement lié à l'usage de produits phytosanitaires en milieu urbain. L'imperméabilisation, le ruissellement des eaux, favorisent la contamination de la rivière.

**Isabelle Losinger**, Responsable des actions préventives, AQUI'Brie

Concernant la nappe des calcaires de Brie, qui concerne presque essentiellement la Seine-et-Marne, mais aussi 6 communes dans le Val-de-Marne (au sud), il existe des réseaux de suivi permettant de dégager des tendances (niveau de la nappe et qualité).

Au niveau qualitatif, **les principaux produits** retrouvés sont des herbicides (90% des produits retrouvés). **Ils ne sont pas uniquement d'usages agricoles**. En plus de l'atrazine qui n'est plus utilisée actuellement, sont retrouvés des produits comme l'isoproturon, ou le chlortoluron, qui sont

des produits utilisés pour le désherbage automnal des zones agricoles, mais aussi de l'ANPA qui est le produit de dégradation du glyphosate (Roundup).

Concernant les prélèvements en eau, pour les 6 communes du Val-de-Marne, les prélèvements en 2005 représentaient sur l'ensemble de l'année, environ 6 millions de m<sup>3</sup> tous usages confondus, dont 90 % pour la production d'eau potable. La partie consommée par l'agriculture était très faible en 2005.

**Gilles-Laurent Rayssac**, Res publica

L'association AquifBrie est un outil intéressant, puisqu'elle s'est constituée sur la base d'un partenariat autour de l'eau. Quelques mots sur cette association...

**Isabelle Losinger**, Responsable des actions préventives, AquifBrie

- Il s'agit d'une structure particulière, issue d'un comité des usagers de la nappe, association créée en 2001 et qui regroupe une quarantaine de membres, à savoir tous les usagers de la nappe (industriels, communes, producteurs d'eau, monde agricole, gestionnaires d'infrastructures urbaines, routières, l'Etat...)
- Principale mission : connaissance et protection de la nappe.
- Dans ce cadre, un certain nombre **d'actions préventives** est mené, en zone agricole en Seine-et-Marne et en zone non agricole. En zone non agricole, et pour les collectivités, il s'agit de faire respecter la mise en œuvre de bonnes pratiques d'utilisation des pesticides. 90 communes sur les 223 sont engagées dans la démarche. Cette action a permis de diminuer de 65% la quantité de matière active utilisée. En 2008, l'association va intervenir sur les 6 communes du Val-de-Marne. Les modalités de mise en œuvre de cette action sont discutées actuellement avec le Conseil général.

L'objectif des actions conduites avec l'ensemble des acteurs est de diminuer les intrants, et ce sur la base du constat suivant : la grande majorité des molécules retrouvées sont des herbicides. Notre objectif est aussi à terme de diminuer la quantité de matière active retrouvée dans la nappe, même si les effets ne sont pas immédiats.

**Sylvain Lemarié**, Syndicat Marne Vive

Le lindane, comme le DDT, sont des molécules rémanentes. Il y en aura encore des traces dans 50 ans. Ce n'est donc pas étonnant que l'on en retrouve à Paris par exemple. La question est de savoir comment le Plan bleu va pouvoir conduire à une diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires ? Quel est l'affichage : le département du Val-de-Marne, 0 phytos en 2020, éco-conditionnalités des aides ? Comment aider la mise en place d'une bonne gestion des espaces verts, la sensibilisation des particuliers ? L'Agence de l'eau soutient déjà le travail mené dans le cadre de la lutte alternative, de la mise en place de plans de désherbage...

**Gilles-Laurent Rayssac**, Res publica

C'est la raison pour laquelle nous sommes là, l'aide à l'identification d'objectifs politiques de cet ordre. Quels objectifs : 0 phytos en 2015, ou diminution de moitié des phytosanitaires en 2025, c'est bien là la question.

Remarque :

**Jean-Pierre Tabuchi**, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Pour accroître les connaissances dans ce domaine, l'opération Phyto'cités peut être citée. Elle est conduite par le SEDIF, avec la Lyonnaise des eaux, le syndicat de la Vallée de l'Orge aval, et d'autres communes, plutôt sur l'Essonne, avec l'objectif de faire, à partir de l'état initial (qualité des eaux et usage de produits phytosanitaires), une évaluation de l'impact de la campagne de sensibilisation au bout de 3 ans (réduction des phytosanitaires rejetés dans l'Orge et au niveau des prises d'eau du SEDIF et de la Lyonnaise des eaux). Il s'agit d'une étude très complète susceptible d'apporter de nombreuses informations.

Pour les maraîchers, leur activité professionnelle est souvent montrée du doigt, en matière de pollution, alors que les véritables pollueurs ne sont peut-être pas les utilisateurs mais plutôt **les fabricants**.

**L'avis des Maraîchers : Monsieur Lenoble et Monsieur RAEHM**

Dans certains pays, il existe des produits phytosanitaires « génériques », accessibles en France pour les céréaliers. Les maraîchers n'ont pas accès à ces produits, avec une différence notable des coûts de ces produits (50% moins chers).

Pour l'instant, il semble impossible dans les années à venir pour les maraîchers de passer au bio. On y arrive progressivement en évoluant vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

(La question de la pérennisation des exploitations agricoles semble aussi se poser aujourd'hui)

**Sylvain Lemarié, Syndicat Marne Vive**

Le coût élevé des pesticides semble être un des facteurs incitateurs pour la mise en place de méthodes alternatives. Les exploitants recherchent des méthodes autres aujourd'hui pour éviter d'avoir recours à ces produits extrêmement coûteux. Le Plan bleu pourrait envisager de vous aider à passer au bio, par exemple. 2015, le Val-de-Marne, un département bio !

**Raoul Petit, Parcs et jardins, Ville de Créteil**

Le problème est aussi lié au fait que les politiques européennes ne subventionnent pas l'agriculture biologique, a contrario de l'agriculture intensive.

**Marc Laimé, journaliste**

Je doute fortement que 65 millions de français aient demain des toilettes sèches, mangent bio, récupèrent leurs eaux de pluie, etc. Sur l'agriculture, ce genre de débat est sans issue. On ne peut pas en l'état actuel des choses et du jour au lendemain se sortir de cette impasse. Cela implique aussi, qu'en tant que consommateur, on décide de ne plus acheter de superbes « golden » calibrées dans les supermarchés, je n'achète plus de jambon sous plastique. Interpeller le secteur agricole n'amène nulle part. On ne s'en sortira pas, de ce modèle productiviste, si à un moment il n'y a pas une forme de contribution, un appel à la solidarité nationale (participation financière par une forme d'impôt et évolution de nos modes de consommation).

## **9. GESTION QUALITATIVE DES RESSOURCES EN EAU**

**Dominique Mozziconacci, Lyonnaise des Eaux**

L'eau est en France le produit le plus contrôlé. Les traitements sont ajustés, en fonction de la qualité de l'eau. Potabilité : eau propre à être consommée tout au long de sa vie.

**Stephan Dominici, SOGREAH Consultants**

Au niveau des prélèvements dans les champs captants, certaines collectivités se prémunissent du moindre risque en réalisant des traitements complémentaires (charbon actif, système membranaire), ces traitements permettent de pérenniser ces prélèvements d'eau souterraine sur le long terme. Il y a une prise de précaution des collectivités pour assurer la production d'eau à partir de masses souterraines, et d'une eau de qualité, voire de meilleure qualité.

**Jean-Pierre Tabuchi, Agence de l'Eau Seine Normandie**

Sur les normes de potabilité, les valeurs des normes sont établies en appliquant des coefficients de sécurité et le principe de précaution. L'exemple type est le Plomb. Toutes les conduites sont remplacées afin de pouvoir respecter ces normes. Le principe des normes permet de garantir l'innocuité sanitaire sur toute une vie.

**Jocelyn Hue, DSEA, Conseil général du Val-de-Marne**

Il faut tenir compte d'une autre réalité : pour les pesticides, le double est toléré par rapport aux normes tolérées il y a 30 ans ! Les normes s'adaptent à la situation !

**Marc Laimé, journaliste**

Il faut se garder de généraliser. En 2005, 7 millions de français ont reçu à un moment ou à un autre une eau qui n'était pas conforme à telle ou telle norme. Il faut raisonner à l'échelle d'un territoire : la collectivité a-t-elle réalisé les investissements qu'il fallait ? L'usine de production d'eau potable est-elle performante ? Il peut y avoir des incidents locaux. Chaque jour des préfets ou sous-préfets prennent des arrêtés d'interdiction, mais cela renvoie à une logique tout à fait territoriale.

**Raoul Petit**, Parcs et jardins, Ville de Créteil

Si on ne pollueait pas en amont, on n'aurait pas besoin de traiter l'eau.

**Dominique Mozziconacci**, Lyonnaise des Eaux

Le fait de pouvoir et d'être en mesure d'identifier les points de non conformité est déjà un point important en tant que consommateur ! Car, si on est en mesure de les identifier, on est aussi en mesure de réagir.

**Gilles-Laurent Rayssac**, Res publica

Qu'en est-il des résidus médicamenteux, nouveaux polluants ?

**Sylvain Lemarié**, Syndicat Marne Vive

Il y a peu de mesures dans ce domaine. Mais l'impact est néanmoins important sur la faune, avec par exemple la transformation des mollusques ou des poissons passant de mâle à femelle, due à la présence d'œstrogènes dans les eaux. En réalisant ce constat, on se doute qu'il se passe quelque chose en amont, mais on n'est pas capable de le mesurer. Il faut qu'il y ait, pour les particuliers mais aussi pour les hôpitaux, les bonnes filières pour l'élimination de ces déchets, en évitant notamment les rejets dans les réseaux d'assainissement.

**Max Le Nir**, BRGM

Sur le risque d'augmentation des intrants suite au développement des biocarburants, il y a quand même un cadre très important, au niveau européen avec la Directive Cadre sur l'Eau, qui oblige à l'atteinte du bon état de toutes les masses d'eau et au niveau national avec sa transposition dans la nouvelle loi sur l'eau, qui fait que légalement on ne pourra pas augmenter les intrants.

**Frédéric Gâche**, Les Grands Lacs de Seine

Je suis plus pessimiste sur ces aspects. Ce n'est plus de l'agriculture, ni de l'agroalimentaire mais uniquement gagner de l'argent !

**Marc Laimé**, journaliste

L'inspection générale de l'environnement a travaillé sur cette thématique et un rapport a été mis en ligne sur le site du MEDAD sur [l'impact éventuel de la mise en culture pour la production d'agrocarburants sur la qualité de l'eau](#). Elle dresse un constat catastrophique de ce que cela donnerait.

**Isabelle Losinger**, Aqui'Brie

On parle beaucoup de retournement des jachères, mais il faut savoir que les parcelles mises en jachère l'ont été à l'origine parce qu'elles sont trop caillouteuses, trop inondables... La plupart des agriculteurs avec lesquels nous travaillons ne les ont pas encore retournées.

**Frédéric Gâche**, Les Grands Lacs de Seine

En Champagne, les zones de jachère sont essentiellement dans les plaines alluviales et ont permis le développement de prairies humides intéressantes, leur remise en culture va permettre un transfert rapide des intrants dans les rivières. De plus, sur ces sols crayeux, les rendements sont uniquement soutenus par l'utilisation d'intrants en quantité importante.

**Céline Nowak**, BRGM

Pour faire une parenthèse sur la gestion qualitative, le Ministère est actuellement en train d'élaborer [une banque de données sur la qualité des eaux souterraines au droit des installations classées](#). Cette action nationale est déclinée à l'échelle régionale, ça a débuté en Ile-de-France en février. Il s'agit de collecter l'ensemble des données chiffrées des analyses réalisées dans les piézomètres des industriels pour les eaux souterraines.

**Max Le Nir**, BRGM

Dans le passé les industriels devaient suivre leur impact éventuel sur la qualité des eaux, et les analyses étaient stockées à la DRIRE, sous forme papier et donc difficilement exploitable. Les données passées sont intégrées dans la base de données et à terme les industriels disposeront d'un outil pour

saisir les résultats des analyses sous format informatique. Les moyens de contrôle resteront les mêmes.

**Céline Nowak**, BRGM

Il s'agit aussi de doter les inspecteurs des DRIRE de véritables outils d'interprétation des résultats, avec la possibilité de disposer d'un recul, d'un suivi historique.

## 10. GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU

↳ Ressources souterraines

**Isabelle Losinger**, Aqui'Brie

**La nappe des calcaires du Champigny** est située sous 223 communes, principalement en Seine-et-Marne. Elle est constituée d'un empilement de couches sédimentaires. Sa recharge est particulière : elle se recharge au  $\frac{3}{4}$  par des phénomènes d'infiltration et notamment par des pertes en rivière (notamment sur l'Yerres) et des gouffres, avec une cinquantaine de zones d'engouffrement répertoriées. Par ces infiltrations directes, des produits comme les pesticides passent directement dans l'eau sans dégradation.

Au niveau quantitatif, il y a un réseau de suivi sur la nappe qui s'appelle le réseau « Quanti'Champ », avec des piézomètres permettant de mesurer le niveau de la nappe. En fonction des différents seuils atteints, des arrêtés sont pris. D'ailleurs, depuis fin juin 2007, le Val-de-Marne est en seuil de crise renforcée, ce qui limite en fait les prélèvements.

L'évolution des niveaux sur le piézomètre de référence indique depuis 2002 l'existence de quelques recharges hivernales, mais globalement une diminution régulière du niveau de la nappe, ce qui va poser un certain nombre de questions.

La nappe de Champigny va bientôt être classée en zone de rareté de l'eau (cf. Plan de gestion de la rareté de l'eau). Ce classement vise à établir des règles de gestion entre les différents usagers (prélèvement pour l'eau potable, agriculteurs, industriels) pour éviter tous les problèmes de pénurie d'eau.

Pour revenir sur l'intervention du BRGM et sur les possibilités de recharger la nappe par infiltration, dans le Val-de-Marne, on est à l'exutoire. Cette technique semble donc délicate à mettre en œuvre, du moins en ce qui concerne la nappe du Champigny.

**Max Le Nir**, BRGM

Pour pouvoir infiltrer les eaux, il faut une eau de bonne qualité, et cette technique ne peut pas se faire partout. Il faut que topographiquement la situation s'y prête. Ce moyen est un des outils de gestion active des aquifères. Pour être efficace, il faut traiter le problème en amont, et donc diminuer les intrants. Dans beaucoup de secteurs, l'action sur ces intrants aura un effet 10 – 15 – 20 ans plus tard sur les captages d'eau potable. Ces techniques sont un relais, en attente des résultats à long terme, et elles ont des effets à court terme. Elle ne suppose en aucun cas de ne faire aucun effort en amont.

**Max Le Nir**, BRGM

Il y a aussi un autre moyen : la craie en sous-sol peut être exploitée, comme cela a été fait par le syndicat d'Ablis dans le sud de l'Essonne. La craie est productrice d'eau, dans des zones de flexure. En attendant les effets des mesures prises sur le bassin en amont, il peut être intéressant d'avoir recours à ces solutions alternatives, qui vont permettre des dilutions des masses d'eau ou de diminuer la pression exercée sur ces masses d'eau.

Attention : Ces mesures ne sont pas des échappatoires pour diminuer les efforts à mener pour améliorer la qualité des eaux.

**Jocelyn Hue**, DSEA, Conseil général du Val-de-Marne

Il faut veiller à ce que ces solutions n'exonèrent pas des efforts à réaliser !

**Max Le Nir**, BRGM

Les efforts sur les bassins amont ne peuvent montrer des résultats que dans un délai de 25 ans. Quand on dispose de moyens pour améliorer la qualité de l'eau, faut-il s'en priver ?

**Isabelle Losinger**, Aquif'Brie

Le seuil de crise renforcée déclenche des arrêtés préfectoraux qui réglementent les prélèvements (diminution des prélèvements par la nappe). Pour la production d'eau potable, les prélèvements se font alors dans la rivière.

Concernant la recharge de la nappe des calcaires du Champigny, elle se fait essentiellement, en période hivernale, quand les sols sont gorgés d'eau. En été, les cultures consomment cette eau. La meilleure période est celle au cours de laquelle les sols sont nus, globalement entre novembre et mars-avril.

Les graphiques sont disponibles sur le [site Internet de la DIREN](#) (piézomètre de référence).

Aquif'Brie édite un certain nombre de documents bilans qui sont disponibles, avec des corrélations par exemple entre le niveau de la nappe et la pluviométrie.

**Max Le Nir**, BRGM

En complément, on limite aujourd'hui la baisse de la nappe pour éviter de dénoyer les zones humides, alimentées par l'affleurement de la nappe par endroit.

↳ Ressources superficielles

**Sylvain Lemarié**, Syndicat Marne Vive

Concernant la gestion quantitative de la Marne, et puisque dans le Val-de-Marne la production d'eau potable se fait à partir des rivières, quand le débit passe en dessous d'un certain seuil, on passe aussi par un type d'arrêté de restriction, qui grâce à des dérogations permettent de maintenir la production d'eau potable. Il ne faut pas exclure la possibilité à un moment donné de devoir stopper la production d'eau potable, pour cause d'un débit trop faible. Les Grands Lacs de Seine peuvent pallier l'existence d'un tel risque en soutenant les étiages. Il faut s'assurer de la pérennité de la production en eau potable à partir des rivières.

**Frédéric Gâche**, Les Grands Lacs de Seine

Je ne pense pas qu'il y ait un véritable problème quantitatif par rapport à cette question. Le problème serait plutôt qualitatif. Aujourd'hui, la PAC va permettre de remettre en culture les jachères. Les besoins énergétiques sont importants, avec des perspectives de culture de produits non destinés à la consommation humaine (biocarburants) et un objectif de production maximale, qui pourrait entraîner une augmentation sensible des intrants. Le problème qui va se poser est lié au retraitement de l'eau puisque l'essentiel est prélevé dans les rivières pour l'alimentation en Ile-de-France.

**Sylvain Lemarié**, Syndicat Marne Vive

Nous ne sommes pas forcément d'accord sur ce sujet. En 2003 avec la canicule, il y a eu une baisse importante des débits qui a été soutenue par la vidange décennale du Derre. En l'absence de cet apport exceptionnel, il y aurait eu des problèmes d'alimentation en eau potable. Ce constat a perduré jusqu'en novembre 2004, où il n'avait pas encore plu et où les débits étaient extrêmement faibles. C'est pourquoi il y a besoin aujourd'hui de travailler avec les différents acteurs, gestionnaires des lacs, mais aussi des écluses, pour garantir cet apport régulier d'eau.

**Frédéric Gâche**, Les Grands Lacs de Seine

Il existe un règlement d'eau qui est lié au remplissage et à la vidange de chaque barrage. Il y a un comité technique auquel participent tous les acteurs de l'eau qu'ils soient franciliens ou des zones situées plus à l'amont. Ces règlements d'eau sont discutés et varient en fonction de la situation.

**Sylvain Lemarié**, Syndicat Marne Vive

Par rapport au problème d'eau potable, cette année, à New York, il y a eu les premières coupures d'eau dans le centre ville. En Australie, les coupures d'eau sont aujourd'hui très régulières.

**Céline Nowak**, BRGM

La nappe de Champigny est en mauvais état, certes. Sur une période de 30 ans, on a déjà connu des épisodes de basses eaux, pas aussi importants, mais il faut quand même garder à l'esprit que depuis plusieurs années, on est en déficit hydrique. La recharge existe mais elle n'est pas suffisante pour atteindre de nouveau un niveau normal.

**Isabelle Losinger**, Aqui'Brie

C'est en fait la quatrième année de sécheresse pluviométrique que la nappe subie. Les niveaux sont les plus bas jamais atteints.

**Frédéric Gâche**, Les Grands Lacs de Seine

Si on prend l'état du bassin de la Seine, depuis 150 ans, il a connu des périodes de sécheresse beaucoup plus sévères que celle que l'on connaît aujourd'hui. Dans les années 1870-1880, il y a eu une période de presque 12 ans où certains affluents de la Marne étaient à sec de début mai à fin novembre. C'est des cycles et rien ne dit que dans quelques années, on ne retrouvera pas les niveaux d'origine.

**Max Le Nir**, BRGM

Il y a certes des cycles naturels mais force est de constater que nous sommes aujourd'hui aussi beaucoup plus nombreux sur Terre à exploiter cette ressource en eau. Dans les périodes où les nappes sont basses, il faut se restreindre.

**Max Le Nir**, BRGM

Les données de réseaux piézométriques sont sur deux sites [www.seine-normandie.brgm.fr](http://www.seine-normandie.brgm.fr) et le site d'ADES (site national présentant les chroniques de qualité et de quantité).

**Sylvain Lemarié**, Syndicat Marne Vive

Le Site de eaufrance est bien fait. On constate d'ailleurs qu'en 2007, la pluviométrie est normale, mais pas suffisante pour assurer une recharge efficace de la nappe.

**Max Le Nir**, BRGM

Les grands aquifères mettent plus de temps à réagir que les petites nappes associées aux cours d'eau. C'est la raison pour laquelle la remontée de la nappe du Champigny est en décalage par rapport aux pluies. Il faut en effet saturer les sols au dessus avant que ça ne commence à ré-alimenter efficacement la nappe.

**Luc Delmas**, DSEA, Conseil général du Val-de-Marne

Il a plu en moyenne autant qu'une année normale, mais il faut regarder plus finement. Il y a eu des déficits pluviométriques pendant les mois où la recharge est efficace, et il a plu trois fois la normale en août, mais cette quantité d'eau au mois d'août ne permet pas de recharger la nappe !

**Isabelle Losinger**, Aqui'Brie

On a observé au niveau où la nappe affleure, et notamment au niveau des pertes de l'Yerres, qu'il y a eu une toute petite amélioration, car la nappe est affleurante.

**Luc Delmas**, DSEA, Conseil général du Val-de-Marne

La diminution des prélèvements dans la nappe pendant l'été du fait de pluies importantes et donc de besoins en eau moins importants pour la culture sont une piste d'explication.

**Raoul Petit**, Parcs et jardins, Ville de Créteil

Nous ne pouvons rien faire au niveau de la météorologie. La restauration des zones humides est aussi très importante.

**Isabelle Losinger**, Aqui'Brie

Il faut se rappeler que l'essentiel de l'eau prélevée dans la nappe des calcaires de Champigny (90%) est destiné à la consommation humaine et à la production d'eau potable. Ce sont des volumes qui varient relativement peu. La part agricole représente moins de 4%.

Remarque :

En Seine et Marne, un Plan de gestion durable de l'eau a été élaboré. Des idées pourraient être prises (Cabinet Merlin, BRGM, Utopie)

## **11. SENSIBILISATION – INFORMATION – COMMUNICATION**

**Patrick Lavillonnière, BIOSPRINGER**

La communication des données se fait entre professionnels, mais n'y a-t-il pas moyens de diffuser ces informations auprès des particuliers pour les sensibiliser à ce problème ? Combien de personnes dans le Val-de-Marne connaissent l'état de la nappe de Champigny et se sentent concernées ? Le Plan bleu a peut-être un rôle à jouer dans ce domaine...

**Max Le Nir, BRGM**

L'action d'Aqui'Brie a permis de diminuer les intrants au cours des précédentes années, de communiquer et d'informer les acteurs et le public sur la situation, et de faire prendre conscience.

**Patrick Lavillonnière, BIOSPRINGER**

Remarque : dans le bulletin du Conseil général, il n'y a aucune information sur l'état de la nappe du Champigny par exemple ! En tant qu'habitant du Val-de-Marne, je n'ai pas à me sentir concerné !

**Francis Dianoux, SNCF**

J'ai pu faire un constat : il y a des arrêtés préfectoraux de crise, mais pour les connaître, il faut les chercher ! Comment le citoyen, l'industriel ou l'artisan, sait qu'il y a un arrêté préfectoral de crise lié à la sécheresse ? En tant que professionnel j'ai souhaité le faire circuler dans mes services, mais avant, il a fallu que je cherche !

Au delà de l'analyse, comment informe-t-on tous les acteurs ? Si l'autorité publique souhaite mettre en œuvre ces mesures de protection de la ressource, cela pose la question de la communication, notamment autour de la réglementation, comme en période de crise ?

**Céline Nowak, BRGM**

Même en tant qu'acteurs de l'eau, il est parfois difficile de trouver les arrêtés qui sortent. Un bulletin de situation hydrologique est élaboré avec l'Agence de l'eau, mais à l'échelle du Bassin Seine-Normandie. Une nouvelle version de bulletin va sortir en novembre, un paragraphe sera consacré à l'ensemble des actions remarquables (arrêtés, études,...) sur l'année en cours.

**Isabelle Losinger, Aqui'Brie**

Aqui'brie n'a encore jamais fait de sensibilisation du grand public et des scolaires. Les actions visaient jusqu'à présent les différents groupes d'acteurs. Cela fait toutefois partie des nouvelles missions qui viennent de nous être confiées pour les 5 prochaines années. Un site Internet devrait être disponible dans le courant de l'année 2008. L'ensemble des informations pourra être mis en ligne.

Les arrêtés sont mis en ligne sur les sites des préfetures de chaque département, mais ne sont pas toujours très accessibles.

**Gilles-Laurent Rayssac, Res publica**

L'information est un aspect central. Ce type d'information devrait pouvoir être porté à connaissance du plus grand nombre, et dans ce cadre, le Plan bleu peut jouer un rôle : le Conseil général et ses partenaires peuvent se donner un certain nombre d'objectifs en matière d'information du public, sur la situation des masses d'eau qui les concernent.

**Marc Laimé, journaliste**

Il faut faire attention à l'idée de multiplier les sites Internet déjà extrêmement nombreux qui donnent accès à une profusion d'informations. Le maniement de l'information est quelque chose de compliqué, et n'est pas forcément une solution.

**Max Le Nir, BRGM**

Le porté à connaissance est extrêmement important pour le développement de la vie citoyenne.

**Jocelyn Hue, DSEA, Conseil général du Val-de-Marne**

Au niveau du Festival de l'Oh !, nous réfléchissons sur ces aspects, et il est vrai que parfois la profusion d'informations revient à une non-information. L'information technique est peu exploitable pour le public. Nous essayons à travers la médiation de mettre à la portée des gens ces informations, de les mettre en perspectives et de contextualiser ces informations.

**Marie-Anne Baros**, LPO

La sensibilisation passe aussi par un travail à mener auprès des particuliers qui utilisent des produits phytosanitaires en appartement pour lutter contre l'installation de parasites, qui, contrairement à l'extérieur, sont protégés des changements de saisons, des intempéries.

**Raoul Petit**, Parcs et jardins, Ville de Créteil

Il y a tout un travail de communication à mener auprès des particuliers, du public, pour instaurer une certaine tolérance vis à vis des « mauvaises » herbes notamment. C'est une des manifestations de pratiques plus « durables ».

**Sylvie Combal**, LPO

La sensibilisation du public exprimée est une préoccupation et une volonté qui sont communes. Nous ne sommes pas aujourd'hui incités à consommer des produits plus respectueux de la nature. Il y a un véritable travail culturel à mener, pour avoir un autre regard sur la nature. La question se pose également sur la consommation d'eau en bouteilles.

### **SUITES A DONNER**

Avec cette réunion, se termine le cycle des trois ateliers thématiques.

Une table ronde travaille en parallèle de ces ateliers professionnels. La quarantaine d'habitants qui la compose s'informe sur les questions de l'eau. Ces habitants réfléchissent ensemble aux préoccupations liées à l'eau.

Des ateliers de concertation auront lieu début 2008, et permettront de confronter les points de vue des professionnels à ceux des habitants. Il s'agira de réagir sur l'avant-projet de Plan bleu qui sera enrichi et finalisé d'ici la fin de l'année.

Le projet de Plan bleu sera élaboré suite à ces ateliers de concertation et soumis à consultation des collectivités et partenaires. Les contributions pourront permettre d'apporter une vision plus politique et les contributions permettront d'amender le projet qui sera soumis au vote de l'Assemblée départementale à l'Automne 2008.

N'hésitez pas à nous envoyer des contributions (sous forme d'études, ou de pistes de réflexion) à l'adresse suivante [melinda.tellier@cg94.fr](mailto:melinda.tellier@cg94.fr).